

# Îles Vierges britanniques

## A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Les Îles Vierges britanniques comptent une convention fiscale en vigueur avec la Suisse, comme l'indique leur réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Cette convention n'est pas conforme au standard minimum.

Les Îles Vierges britanniques n'ont pas adhéré à l'IM.

Dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs, la Suisse a indiqué que sa convention avec les Îles Vierges britanniques ne soulevait pas de préoccupation importante en matière de chalandage fiscal, au regard de sa juridiction.

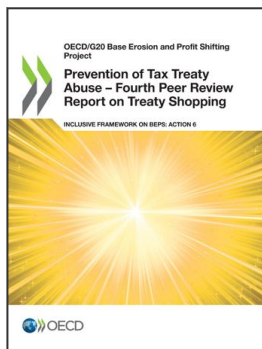
## B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation concernant les Îles vierges britanniques.

## Autres conventions

Le tableau ci-après répertorie les conventions non conformes, qui ne font pas l'objet d'un instrument de mise en conformité, qui n'ont pas donné lieu à une déclaration générale relative à l'application d'une règle détaillée de limitation des avantages, et pour lesquelles aucune mesure n'a été prise en vue de mettre en œuvre le standard minimum.

|   | 1. Partenaires conventionnels | 2. Membre du Cadre inclusif |
|---|-------------------------------|-----------------------------|
| 1 | Suisse                        | Oui                         |



Extrait de :

## Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping

### Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en>

#### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Îles Vierges britanniques », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/8803b902-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.